



Note annexée à la convocation à l'Assemblée Générale du 13 décembre 2023

POINT 1 AFFILIATIONS / ADMINISTRATEURS

1.1. Affiliations

En sa séance du 29 juin 2023, le Conseil d'Administration a approuvé, à l'unanimité, l'affiliation en Secteur 1 de la commune de HASTIERE moyennant la souscription et la libération d'une part A1 et l'affiliation en Secteur 1 de l'intercommunale de Gestion Environnementale de Mons, HYGEA, sous réserve de la délibération de son Conseil d'Administration, moyennant la souscription et la libération d'une part C1 dans le capital d'IGRETEC.

En sa séance du 19 septembre 2023, le Conseil d'Administration a approuvé, à l'unanimité, l'affiliation en Secteur 1 du Centre Intercommunal de Santé du Cœur du Hainaut (C.I.S.C.H.), de la Régie Communale Autonome de Fleurus ainsi que de l'Agence de Rénovation et de Revitalisation Immobilière et Sociale (ARRIS) moyennant la souscription et la libération de chacun une part C1 dans le capital d'IGRETEC.

En sa séance du 07 novembre 2023, le Conseil d'Administration a approuvé, à l'unanimité, l'affiliation en Secteur 1 de la commune de BLEGNY et, sous réserve de la délibération de son Conseil, de la commune de BERCHEM-SAINTE-AGATHE moyennant la souscription et la libération de chacune une part A1 dans le capital d'IGRETEC.

Ce point est donné pour information et ne nécessite pas de délibération, le Conseil d'Administration étant compétent en vertu de l'article 4 des statuts d'IGRETEC.

1.2. Administrateurs

Suite au décès de Monsieur Paul FURLAN survenu en avril dernier, la Fédération du PS de Thudinie a proposé Madame Marie-Eve VAN LAETHEM, Bourgmestre de Thuin, pour le remplacer.

En sa séance du 29 juin 2023, le Conseil d'Administration a approuvé, à l'unanimité, la désignation de Madame Marie-Eve VAN LAETHEM en qualité de membre du Conseil d'Administration, des Commissions Permanentes des Secteurs 1, 2 et 3 et du Comité d'Audit.

Proposition de décision :

Il est proposé au Conseil Communal/Provincial, Conseil de l'Aide Sociale, Conseil de Police, Conseil de Zone, Conseil d'Administration d'approuver la désignation effectuée par le Conseil d'Administration en sa séance du 29 juin 2023.

POINT 2 PREMIERE EVALUATION DU PLAN STRATEGIQUE 2023 - 2025

Conformément à l'article L1523-13 §4 du CDLD, le Conseil d'Administration doit soumettre à l'Assemblée Générale du second semestre, la première évaluation annuelle du Plan Stratégique 2023-2025.

Le projet est joint à la présente note.

Proposition de décision :

Il est proposé au Conseil Communal/Provincial, Conseil de l'Aide Sociale, Conseil de Police, Conseil de Zone, Conseil d'administration d'approuver la première évaluation du Plan Stratégique 2023-2025.